

De 9

Fiche de définition des caractères

Adèle

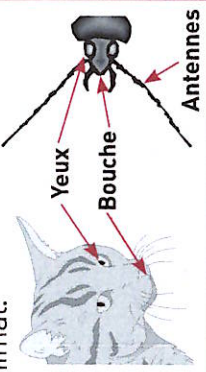
1. La tête et le squelette

Tête

L'animal possède une tête. C'est une partie située à l'avant du corps de l'animal.

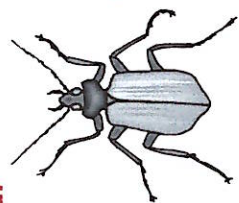
Elle regroupe :

- les organes des sens : yeux, antennes, oreilles...,
- la bouche.



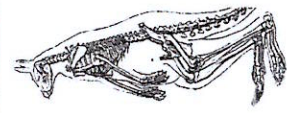
Squelette articulé extérieur

L'animal est recouvert d'une matière dure qui soutient son corps. Pour qu'il puisse bouger, ce squelette extérieur est articulé (entre les pièces du corps, sur les pattes...).



Squelette intérieur

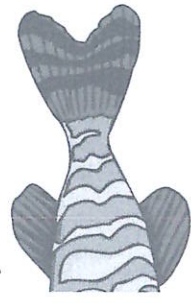
L'animal possède un squelette à l'intérieur de son corps, fait avec de l'os ou du cartilage. Il possède des vertèbres.



2. Les « pattes »

Nageoires

L'animal possède des nageoires formant des rayons.



4 pattes

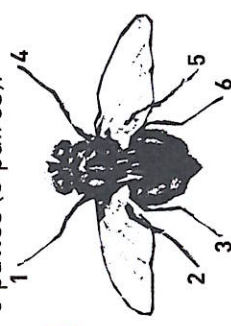
L'animal possède 4 pattes (2 paires).

Chez l'humain, on les appelle « jambes et bras ».



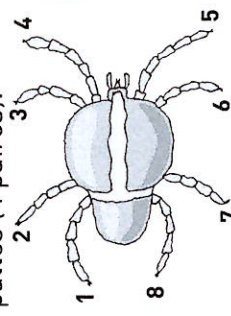
6 pattes

L'animal possède 6 pattes (3 paires).



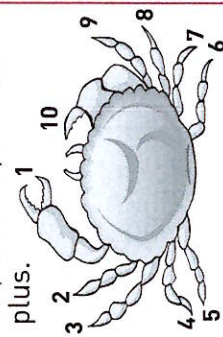
8 pattes

L'animal possède 8 pattes (4 paires).



10 pattes et plus

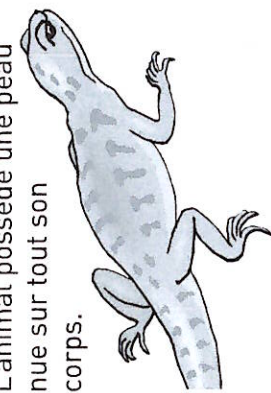
L'animal possède 10 pattes (5 paires) ou plus.



3. Ce qui recouvre le corps - Attention, ceci ne concerne pas les animaux qui ont un squelette extérieur !

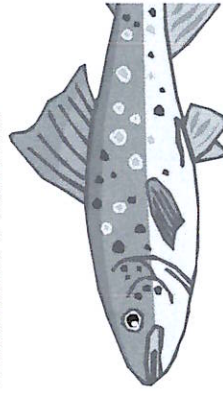
Peau nue

L'animal possède une peau nue sur tout son corps.



Écailles

L'animal possède une peau recouverte d'écailles.



Plumes

L'animal possède une peau recouverte de plumes.



Poils

L'animal possède une peau recouverte de poils. Les poils peuvent être abondants sur tout le corps (une fourrure) ou plus rares, à l'exception de la tête (les cheveux).

